



Accusé d'avoir volé un chèque

Par **yhostalery_old**, le **15/07/2007** à **17:06**

J'ai une amie qui m'a prêté la caution de mon appartement. Etant en froid et ayant des difficultés financières, je n'ai pu remboursé la caution. Pour se venger, elle m'accuse d'avoir volé son chèque. Son frère était témoin de son aide. Mais j'ai peur qu'il mente à la police car sa soeur alcoolique a une grosse emprise sur lui.
Que dois je faire? Qu'est ce que je risque pénalement?

Merci de votre réponse car je suis convoqué à la gendarmerie.

Par **Adam Kadamon**, le **20/07/2007** à **11:13**

Bonjour,

D'après les éléments fournis il n'existe pas, vous concernant, d'infraction au pénal. Surtout si le chèque a été rempli par elle.

Dès lors il s'agit d'un prêt qui n'a pas été soldé. (Y-a-t-il eu une reconnaissance de dette?).

Dans ce cas de figure vous êtes en mesure de déposer plainte à son encontre pour dénonciation calomnieuse. (Article 226-10 du Code Pénal)

Cordialement.